

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry Mory
Commune d'Othis

DECISION DU MAIRE**N° 2024/05/05D**

OBJET : M.2023.005M – Avenant n°2 - Lot n°4 : « Couverture Etanchéité » Marché de travaux pour la Construction d'un CTM à Othis– Approbation

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 10 janvier 2024, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU l'avis d'appel d'offres publié le 17 octobre 2023 au BOAMP sous le numéro 23-145129 pour la passation d'un marché de travaux pour la Construction d'un CTM à Othis,

VU la Délibération 2024/02/05 du 07 février 2024 accordant le marché de travaux Lot n°4 à la SAS JEAN ROSSI, sise 3 rue Descartes – BP 20034 – 95332 – DOMONT CEDEX,

CONSIDERANT les modifications à apporter au marché, détaillées dans l'avis sur demande d'agrément de sous-traitance n°2 avec la société LUMIFEU, sise 29 rue de Cayennes – 78700 – CONFLANS-SAINTE HONORINE,

VU le budget communal,

DECIDE

Article 1^{er}. – Un avenant au marché initial est signé entre la SAS JEAN ROSSI, la société LUMIFEU et la Commune d'Othis.

Article 2.- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville.

Article 4.- Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5.- Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée aux représentants de la SAS JEAN ROSSI et de la société LUMIFEU.

Fait à Othis, le 07 mai 2024.

Le Maire,

Viviane DIDIER

